

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er juillet 2009

OBJET
de la Délibération

**TRAVAUX
D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE
PROGRAMME 2009**

**ATTRIBUTION DU
MARCHE DE
TRAVAUX**

Date de convocation du Conseil Municipal

23 juin 2009

Date d'affichage : 23 juin 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER
Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, Mmes OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mme LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, M.DERRIEN, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. LE BOTLAN à M. PARMENTIER

Mme DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO

Mme GUEGUAN à Mme LE STRAT

TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE PROGRAMME 2009

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

Rapport de Henri LE DORZE

Dans le cadre de l'amélioration du réseau d'alimentation en eau potable des travaux sont nécessaires en divers points de la commune.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 24 septembre 2008, a approuvé ces travaux et a sollicité auprès du département du Morbihan une subvention au meilleur taux.

Afin de réaliser ces travaux un avis d'appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP le 30 avril 2009 avec date limite de réception des offres fixée au 8 juin 2009 à 17 heures.

L'estimation administrative était de 790 352 € HT soit 945 261.00 € TTC.

23 Dossiers de consultation ont été retirés sur la plate-forme de dématérialisation megalisbretagne et 4 ont été transmis sur support papier.

7 offres sont parvenues réglementairement.

Le commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 juin pour procéder à l'ouverture des plis. L'analyse a été effectuée par les services techniques municipaux, maître d'œuvre de l'opération qui a présenté ses conclusions à la commission d'appel d'offres réunie le 22 juin 2009 pour l'attribution.

Conformément au critère unique du prix le plus bas annoncé dans le règlement de la consultation, la commission a classé les offres dans l'ordre suivant :

1 – HELARY TP offre d'un montant de 545 547.30 € HT soit 652 474.60 € TTC

2 – E.T.D.E. offre d'un montant de 570 369.50 € HT soit 682 161.52 € TTC

Nous vous proposons :

- De retenir l'offre de l'entreprise HELARY TP d'un montant de 545 547.30 € HT (652 474.60 € TTC),
- D'autoriser le Maire à signer le marché à intervenir ainsi que les pièces annexes.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 2 juillet 2009

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**